

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue par vidéoconférence, le **mercredi 2 juin 2021, à 12 h 30.**

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse suppléante Michelle Croteau.

Présences :

M^{mes} Michelle Croteau
Lyne Vachon
Véronique Aubin

M. Jacques Chabot

Absences :

M^{me} Aline Bégin

Assiste également à l'assemblée, madame Véronique Hince, directrice générale, secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 12 heures et 32 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 21-06-462

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS;
 - 2.1. AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE;
 - 2.2. AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AFFICHAGE D'AVIS PUBLICS;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

2. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2.1. Avis de motion – Adoption d’un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Chabot à l’effet qu’un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera adopté lors d’une séance ultérieure.

2.2. Avis de motion – Adoption d’un projet de règlement concernant l’affichage d’avis publics

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Aubin à l’effet qu’un règlement concernant l’affichage d’avis publics sera adopté lors d’une séance ultérieure.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée et fermeture de la séance

Résolution n° 21-06-463

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 12 heures et 34 minutes.

La présidente d’assemblée,

La secrétaire d’assemblée,

Michelle Croteau
Mairesse suppléante

Véronique Hince
Directrice générale
secrétaire-trésorière